

Avis de constitution

SOCIETE « KALILOU ET MOUSTAPHA » en abrégé « KMOUSS »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan/ /Cocody 10ème
tranche / belle allure, Lot 670, Ilot 114

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28 Août 2023, et enregistrés au CEPICI le 15 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KALILOU ET MOUSTAPHA » en
abrégé « KMOUSS »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS (BTP); TRANSPORT-
LOGISTIQUE; ÉLECTRIFICATION RURALE BASSE ET HAUTE
TENSION ; DISTRIBUTION ET VENTE .

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée; et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan/ /Cocody 10ème
tranche / belle allure, Lot 670, Ilot 114

Dirigeant(s) M CISSE KALILOU (GÉRANT), M CISSE

KARAMOKO (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-06039 du 16/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74007/GTCA/RC/2023 du 16/10/2023

